

RADIO SPECTRUM ALLOCATIONS IN CANADA

Radio waves use the electromagnetic spectrum. The lowest frequencies have Radiocommunication Conference (WRC) to one or more radio trucking companies, police, and federal, provincial, territorial and the longest radio waves and the highest frequencies have the shortest radio services or for specific usages. Sponsored by the InternationalTele-municipal departments and agencies.

Radio waves are characterized according to their frequency, the unit for which is the hertz (Hz). The frequency is determined by the number of complete waves propagated through a medium past a fixed point in one second. Thus, the frequency of a signal where one wave passes a fixed point in one second is one hertz. A kilohertz (kHz) represents 1000 waves passing a point in one second, or 1000 hertz. One megahertz (MHz) is 1000 kilohertz and a gigahertz (GHz) is 1000 megahertz.

The spectrum is divided into a number of frequency bands, each possessing characteristics peculiar to it which determine the usage appropriate to that band. Each band has been allocated by international agreement at a World

communication Union (a United Nations agency), WRCs are held to extend, review and revise frequency allocations among the various

After WRCs, or when Canada's needs change, Industry Canada allocates specific frequency bands to services to satisfy domestic communications requirements as shown on this chart. The official regulatory provisions that pertain to frequency allocations in Canada are contained in the Canadian Table of Frequency Allocations and the related spectrum policies.

Among radio spectrum users are broadcasters, taxis, building and Circular RIC-66. other construction trades, air transportation, radio amateurs, marine transportation, telecommunications carriers, electrical power utilities,

This chart is based on the 2014 Canadian Table of Frequency Allocations, which was developed from decisions of World Radiocommunication Conferences, including WRC-12. The chart provides a graphic representation of Canadian electromagnetic spectrum allocations.

For further information on spectrum utilization or radio systems policy matters, contact the Engineering, Planning and Standards Branch, Industry Canada, Ottawa (e-mail: spectrum.engineering@ic.gc.ca) or one of its offices listed in Radiocom Information

RADIO SPECTRUM (represented in chart above) SPECTRE DES RADIOFRÉQUENCES (représenté dans le graphique ci-dessus)

ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES AU CANADA

Les ondes radioélectriques utilisent le spectre électromagnétique. Aux Organisées sous l'égide d'un organisme des Nations Unies, l'Union internafréquences les plus basses correspondent les ondes radio les plus longues et tionale des télécommunications, les CMR ont pour but d'étendre, d'étudier aux fréquences les plus élevées, les ondes radio les plus courtes.

Les ondes radio se caractérisent par leur fréquence, qui se mesure en hertz À l'issue de chacune de ces conférences ou quand des changements s'im-(Hz). La fréquence est déterminée par le nombre d'ondes complètes fran-posent au Canada, Industrie Canada attribue des bandes de fréquences chissant un point fixe d'un support en une seconde. On dira donc d'un signal pour lequel une onde franchit un point fixe en une seconde qu'il a une pays en matière de communications, comme l'illustre le graphique cidesfréquence de 1 hertz. Le kilohertz (kHz) équivaut à 1 000 ondes par seconde, soit 1 000 hertz, le mégahertz, à 1 000 kilohertz et le gigahertz (GHz), à 1 000 des fréquences au Canada figurent dans le Tableau canadien d'attribution

Le spectre se compose de bandes de fréquences possédant chacune des particularités qui en déterminent l'utilisation. Chaque bande est attribuée à un Parmi les utilisateurs du spectre radioélectrique, on compte les radiodiffuou plusieurs services radio ou à des usages déterminés par voie d'accords internationaux signés à une Conférence mondiale des radiocommunications (CMR).

Omega long range navigation Radionavigation à grande distance

de type oméga

et de réviser l'attribution des bandes de fréquences.

particulières à certains services, de manière à s'adapter aux besoins du sous. Les dispositions officielles de la réglementation touchant l'attribution des bandes de fréquences et dans les politiques connexes d'utilisation du

seurs, les compagnies de taxi, l'industrie du bâtiment et d'autres secteurs de la construction, les transporteurs aériens, les radioamateurs, les transporteurs maritimes, les entreprises de télécommunications, les services

les ministères ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Ce graphique est fondé sur la version 2014 du Tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences, résultant des diverses Conférences mondiales des radiocommunications, notamment la CMR-12. Ce graphique représente les attributions de fréquences radioélectriques au Canada. Pour de plus ample renseignements sur les politiques d'utilisation du

spectre ou des systèmes radio, veuillez communiquer avec la Direction générale du génie, de la plannification et des normes, d'Industrie Canada à Ottawa (courriel: spectrum.engineering@ic.gc.ca), ou avec l'un des bureaux identifiés dans le Circulaire d'information sur les radiocom CIR-66.Industry Canada, Ottawa (e-mail: spectrum.engineering@ic.gc.ca) or one of its offices listed in Radiocom Information Circular RIC-66.



